



Rencontre de la Table GIRT de la MRC de Témiscamingue

Date : lundi 11 décembre 2017 à 9h00 (19^e rencontre de la Table GIRT)
Lieu : MFFP, 75, rue des Oblats Nord, Ville-Marie

Étaient présents :

Membres	Organismes
Ian Gravel	MFFP-régional
Julien Van Simaey	MRC de Témiscamingue
Daniel Dufault	MRC de Témiscamingue
Gérald Pétrin	Association des trappeurs du Témiscamingue
Loydy Brousseau	Tembec inc
Philippe Pichette	MFFP-local
Carol Racine	Regroupement des locataires de terres publiques
Nicolas Baril-Gagnon	Association des gestionnaires de zec d'Abitibi-Témiscamingue
Yan Gaudet	Fédération des producteurs acéricoles du Québec

L'ordre du jour est le suivant :

1. Accueil et Adoption de l'ordre du jour
2. Commentaires concertés de la Table GIR sur le PAFIT 2018-2023
3. Suivi du compte rendu du 30 novembre 2017
4. Prochaine rencontre

L'animateur de la table GIRT précise le format particulier de la rencontre, qui se passe en deux temps : une réflexion sur les commentaires au PAFIT à faire parvenir au MFFP, puis les autres points usuels de l'Ordre du Jour.

Au regard des membres présents (quorum atteint), il est proposé de traiter dans un premier temps les points liés aux commentaires au PAFIT, notamment via une lecture des VO déposées par la Table GIRT du Témiscamingue cette année. Les membres sont d'accord avec cette démarche.

Après cette mise à jour de l'ordre du jour, un tour de table est effectué. Monsieur Ian Gravel se présente (point 2 de l'ordre du jour initial). Monsieur Ian Gravel remplacera progressivement Philippe Pichette comme répondant de la Table GIRT pour le Témiscamingue.

Commentaires concertés de la Table GIR sur le PAFIT 2018-2023

Communications, présentation du PAFIT et procédure de consultation

Le PAFIT est un document qui présente beaucoup d'informations. Cependant, la Table GIR recommande les améliorations suivantes :

- Le PAFIT devrait être accompagné d'une synthèse vulgarisée ;
- Une table des matières claire et dynamique, avec une pagination précise, devrait être construite, afin de permettre de retrouver les informations plus facilement dans le document ;
- Le texte pourrait être mieux structuré et les chapitres/sections bien définis (exemple : dans la partie 3 : objectifs d'aménagement forestier, il devrait y avoir une coupure nette lorsqu'on passe d'un objectif à un autre ; il manque aussi des chapitres au document) ;
- Une carte des massifs forestiers devrait apparaître ;
- Une relecture du document avant diffusion devrait être faite pour éviter l'insertion de tableaux de données liées à d'autres UA.
- Des données plus précises au niveau des deux UA du Témiscamingue devraient être ajoutées au document, en complément de données provinciales trop généralistes et difficilement applicables sur notre territoire ;
- Idéalement, le ministère devrait déposer la table des matières du PAFIT à la Table GIR, un an avant son adoption, pour permettre à celle-ci d'avoir une vraie participation en amont.

Commentaires sur l'annexe D (décisions du ministère sur les valeurs et objectifs de la Table GIRT)

La colonne de droite « décision » devrait apparaître dans une autre forme ou évoquer que le ministère, même sans retenir les VOIC proposés, les intégrera quand même dans ses pratiques, les prendra quand même en compte ou les adressera d'une autre façon : les mots retenus/non retenus sont trop radicaux.

Peut-être que le ministère devrait mieux expliquer ce qui peut être accepté comme VOIC dans un PAFIT et les suites à donner pour chaque décision. Qu'est-ce qui peut être adressé dans un PAFIT et qu'est-ce qui doit être adressé ailleurs.

Idéalement, la Table GIRT devrait revoir un certain nombre de ses valeurs et objectifs (en particulier ceux qui n'ont pas été entérinés par elle-même) (réactiver les sous-comités de la Table GIR).

VO 1 : Biodiversité (propagation des espèces exotiques envahissantes)

La table GIR recommande de parler de biodiversité **forestière**. Le suivi qu'en fera le ministère (rencontres de démarrage) devrait être plus élaboré.

VO2 : Orignal/lièvre (couvert nourriture/abri suffisant à l'échelle des COS)

Peut-être qu'il y aurait lieu de mieux documenter ce VO (sous-comité faune de la Table GIR) : La table GIR recommande de :

- Définir les termes : domaine vital, habitat adéquat, peuplement adéquat, forêt résiduelle
- Caractériser l'impact des opérations forestières sur les couverts de nourriture/abri (incluant l'impact/utilité de la dérogation)
- Avoir l'expertise/collaboration d'un biologiste du bureau régional
- De préciser des mesures qui peuvent être prises à l'échelle du COS ou d'un regroupement de COS pour maintenir un couvert nourriture/abri adéquat

VO 3 : Habitat de qualité pour la martre

La Table GIR recommande de :

- Définir les termes : domaine vital, habitat adéquat, peuplement adéquat, forêt résiduelle
- Avoir l'expertise/collaboration d'un biologiste du bureau régional

VO 4 : Limiter les chemins en boucle dans les territoires fauniques

- Même si le PAFIT ne permet pas de détailler le tracé des chemins, la table GIR recommande d'inclure des lignes directrices sur les tracés à privilégier ;

VO 5 : Impact des nouveaux chemins sur les utilisateurs (sécurité, quiétude, achalandage)

La table GIR recommande de clarifier la dernière phrase : « la direction régionale surveillerait plus la réutilisation des chemins existants sur le territoire au lieu d'en implanter de nouveaux chemins ». Les remarques du ministère sur le meilleur lieu/canal pour faire connaître les préoccupations, devrait être éclaircies. La Table GIRT trouve que les deux paragraphes des commentaires du MFFP se contredisent. Cette partie devrait être clarifiée.

VO 6 : Conservation de la vocation forestière des chemins après les coupes

Pas de commentaires

VO 7 : Réseau routier forestier sécuritaire

La formulation du commentaire du MFFP est maladroite. Les employés du ministère utilisent également les chemins, le ministère est donc également responsable de l'entretien.

VO 8 : Maintien de la certification

Pas de commentaires

VO 9 : Utilisation polyvalente de la forêt

La table GIR recommande de clarifier les remarques du ministère sur 'le meilleur lieu/canal pour faire connaître les préoccupations.

VO 10 : Protection des potentiels acéricoles

La réponse du ministère semble être la prise en compte des érablières sous bail. Qu'en est-il des potentiels non encore exploités? Peut-être qu'il y aurait lieu de prioriser les potentiels acéricoles existants, pour leur accorder une protection adéquate.

Commentaires sur les AIPL (aires d'intensification de la production ligneuse)

Ces AIPL devraient elles faire l'objet d'une consultation plus large (communauté régionale), et non seulement à l'intérieur du PAFIT.

D'autres mesures complémentaires, comme des mesures de pré commercialisation sont à considérer.

La forêt du Témiscamingue est différente de celle de l'Abitibi. Les travaux sylvicoles dans les AIPL peuvent-ils comprendre des traitements adaptés à la forêt feuillue et/ou des traitements susceptibles d'augmenter le potentiel acéricole du territoire?

La Table GIRT attire l'attention sur l'implication des AIPL en lien avec les applications sur l'acériculture, et s'inquiète notamment des potentiels acéricoles impliqués. La Table GIRT souhaite alors un zonage des AIPL plus précis.

A la vue de la carte des AIPL, des zones paraissent adaptées mais ne sont pas considérées comme AIPL. La Table GIRT souhaite être informée sur les paramètres utilisés (ex proximité, types de sol).

Plus généralement, les intérêts économiques des différents acteurs peuvent être étudiés plus en détail.

La Table GIRT souhaite une clarification sur les modes de gestion des AIPL.

Les pourvoiries à droits exclusifs et les érablières sont exclues des AIPL. Est-ce à dire que les autres activités forestières y sont interdites? Si oui, peut-on prévoir un mécanisme pour échanger des territoires en cas de demandes d'utilisation future?

La Table GIRT recommande l'identification de 20% du territoire en AIPL et que, sur le quart de ce territoire d'AIPL, il pourrait y avoir d'autres activités (exemple : érablières). Cela laisserait une marge d'erreur de 5% ajustable au cas où certains territoires présentent un intérêt autre (notamment un potentiel acéricole).

Suivi du compte rendu du 30 novembre 2017

Aucun commentaire.

Horaire de la prochaine rencontre : 15 janvier 2018

AM : présentation de la PRAN (travaux de l'année), organisation des prochaines rencontres (incluant les sous-comités)

PM : Présentation du prochain PAFI-O, bilan des VOIC, dépôt des massifs forestiers par le MFFP

Fin de la réunion à 15h50